

# COMMUNE de SAINT HILAIRE SUR ERRE

## **COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL** **du** **07 JANVIER 2015 à 18 heures 45 minutes**

Sous la Présidence de Claudine BERAU, Maire

Présents : Mmes, Mrs. BERAU. BARBIER. CHEVEE. CHERRÉ. DEFAY.  
GAULARD. GERVAIS. GIRAUD. LECOMTE. RENARD. SICOT. VADÉ

Absents : LESUEUR (pouvoir à Mme BERAU). HAMELIN (pouvoir à Mme RENARD). LEGAULT

Madame Claude BARBIER est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 26 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Révision des statuts de la Communauté de Communes (13<sup>ème</sup> modification)
- Remplacement chaudière restaurant
- Remplacement porte d'entrée logement école
- Photocopieur école
- Questions diverses

### **Révision des statuts de la Communauté de Communes (13<sup>ème</sup> modification)**

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des statuts révisés de la Communauté de Communes du Val d'Huisne, adoptés par le conseil communautaire lors de sa séance du 16 décembre 2014, concernant la treizième modification qui ajoute la ligne « *Etude, réalisation, entretien et fonctionnement du pôle de santé libéral et ambulatoire multi sites, situé sur les communes de Ceton, Saint Germain de la Coudre et du Theil sur Huisne, visant au maintien et au développement équitable de la présence de professionnels de santé sur son territoire* ».

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé à notre assemblée de donner son avis sur la nouvelle rédaction de ces statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Donne son accord à la treizième modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Huisne
- Et approuve les statuts tels qu'ils sont rédigés

### **Remplacement chaudière restaurant**

Madame le Maire rappelle la dernière réunion au cours de laquelle elle avait donné lecture d'un courrier du gérant du restaurant se plaignant du dysfonctionnement de la chaudière.

La dépense n'ayant pas été inscrite au budget primitif et n'ayant aucune délégation de signature du Conseil Municipal pour engager quelle que dépense que ce soit,

Madame le Maire, vu le caractère urgent et compte tenu des conditions climatiques hivernales, fait savoir qu'elle a signé un devis avec l'entreprise FRANCHET de Berd'huis pour l'installation d'une chaudière à gaz.

Le coût de cette nouvelle chaudière s'élève à la somme de 7097 € HT, soit 8516.40 € TTC.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération, mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Madame le Maire propose de faire application de cette disposition pour pouvoir honorer le règlement de la facture à l'entreprise FRANCHET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve le devis de l'entreprise FRANCHET pour la somme de 7097 € HT, soit 8516.40 € TTC
- Décide que la dépense sera imputée au compte 2188 de la section d'investissement du budget primitif 2015
- Autorise Madame le Maire, dans l'attente du vote du BP 2015, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

### **Remplacement porte d'entrée logement école**

Madame le Maire indique que la porte d'entrée du logement de l'école situé au 12 route du Mont Cendrou est à changer.

Elle donne connaissance de deux devis de la société POINT P de Nogent le Rotrou et un devis de la société LORENOVE DE Nogent le Rotrou.

La société POINT P nous propose deux produits composés de deux vantaux tiercés et d'un châssis fixe (à 2816.99 € et 2 730.47 € TTC) mais la pose incombe à la commune.

La société LORENOVE nous propose une porte composée de deux vantaux tiercés et d'un châssis fixe pour la somme de 2 223.72 € TTC déposé et pose comprise.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte de changer la porte d'entrée du logement de l'école situé au 12 route du Mont Cendrou
- Décide de retenir l'offre de la société LORENOVE pour la somme de 2 223.72 € TTC
- Autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant
- Décide que la dépense sera inscrite au budget primitif 2015 en section d'investissement.

### **Photocopieur école**

Madame le Maire fait savoir que l'ancien photocopieur de la mairie, qui avait été transféré à l'école suite au renouvellement de matériel, ne fonctionne plus.

Une proposition de la société DACTYL BURO nous a été transmise pour un multifonction reconditionné copieur A4/A3 Noir et Blanc.

Madame le Maire en présente les différentes caractéristiques ainsi que les modalités du contrat.

Le coût de la location sur 3 ans serait de 60 € HT/mois

Le coût de la location sur 5 ans serait de 36 € HT/ mois

Le coût de la copie noir serait de 0.007 € HT

La prestation relative à la livraison, l'installation et la formation du personnel nous est offerte.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'offre de la société DACTYL BURO sous réserve d'une clause spécifique dans le contrat stipulant que le contrat est rompu en cas de fermeture de l'école.
- Autorise Madame le Maire à signer les contrats de location pour 5 ans et de maintenance correspondants ainsi que toutes les pièces relatives à la bonne exécution de la présente délibération

### **Questions diverses**

- Madame le Maire indique qu'une promesse d'achat a été signée chez Maître BOURDIN pour l'acquisition d'un terrain (lot n°1) dans le lotissement du Verger 3.
- Madame le Maire fait part du départ de Monsieur Benoit HELIAS de la Trésorerie de Le Theil / Nocé. La gestion intérimaire est assurée par Monsieur Marc LE MOIGNE, responsable du Centre des Finances Publiques de Bellême à compter du 07 janvier 2015.
- Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général lequel émet un avis défavorable à un éventuel changement de régime de priorité avec le Chemin de la Renaudière pour la mise en sécurité des abords de l'école. L'implantation d'un panneau STOP sur la RD 211 diminuerait la vitesse à l'intersection avec la voie communale mais serait peu crédible au regard de la configuration des lieux, la route départementale apparaissant comme la route principale. Le Conseil Général préconise plutôt d'aménager l'entrée de bourg, de créer un trottoir pour sécuriser le cheminement des piétons et des scolaires, diminuant ainsi la largeur de la voie et créant un effet de paroi pour les automobilistes.
- Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'Inspection Académique de Caen relatif à la carte scolaire pour la rentrée 2015. L'étude des prévisions d'effectifs concernant le Regroupement Pédagogique Intercommunal de St Hilaire / St Agnan sur Erre ne devrait engendrer aucune modification de structure pour la prochaine rentrée.
- Madame le Maire indique qu'il conviendra de réfléchir sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les différents bâtiments communaux.
- Monsieur Laurent GIRAUD demande si la commune envisage de faire l'acquisition d'un lave-vaisselle à la salle des fêtes. Madame le Maire indique qu'il faudra le prévoir lors de la préparation du prochain budget.  
Monsieur GIRAUD en profite pour faire savoir qu'il serait bien de mettre un panneau indicateur pour la salle des fêtes
- Madame le Maire fait savoir que les toilettes de la mairie seront également à refaire.

- Madame le Maire rappelle la réunion sur les communes nouvelles organisée par la Communauté de Communes du Val d'Huisne lundi 12 janvier à 18h00 à la salle des fêtes du Theil sur Huisne
- Madame Edith RENARD demande si une suite sera donnée quant à la demande du chauffeur de car de mettre un passage pour piétons à la sortie du lotissement. Madame le Maire indique qu'il conviendra de réfléchir à son emplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Vu pour être affiché,

Le Maire,  
Claudine BERAU